

L'Assemblée nationale reconnaît les spécificités alsaciennes

L'Assemblée nationale a approuvé mercredi le projet de loi relatif aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace par 441 voix pour, 30 contre et 61 abstentions. Fruit d'un compromis politique, ce texte inédit réintroduit de la proximité dans l'action publique.

Soudain, les trois cloches perdues dans les jardins de l'Assemblée nationale retentissent au cœur de la nuit, en lisière d'un quai d'Orsay vaincu par la canicule. Il est un peu moins de 2 h du matin, ce mercredi 26 juin, quand les députés Antoine Herth (Agir) et Vincent Thiébaud (LaREM) sonnent la naissance de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) à l'issue de quinze heures de débat sur le projet de loi défendu par la ministre Jacqueline Gourault (MoDem) et le rapporteur Rémy Rebeyrotte (LaREM).

Tentatives d'enrichissement et vision rigoureuse

La séance publique s'est terminée quelques minutes plus tôt dans un sentiment mêlé de résignation et d'espoir qui caractérise tout accommodement. Même les plus réfractaires des députés bas-rhinois et haut-rhinois ont abdiqué devant la force du compromis à la rhénane, sous une tribune qui a révélé une fois encore l'éternelle intranquillité alsacienne sous le regard parfois exaspéré ou interloqué de la représentation nationale.

Les plus durs des contradicteurs alsaciens ont fait la bise à Jacqueline Gourault. Ces accolades et ces remerciements, issus de tous les rangs, mettent un terme à la



Les députés alsaciens Eric Straumann (LR), Raphaël Schellenberger (LR) et Bruno Fuchs (MoDem) discutent avec la ministre Jacqueline Gourault à l'Assemblée nationale. Photo DNA/Franck BUCHY

longue et patiente mission de la ministre des relations avec les Collectivités territoriales, mandatée par le Premier ministre pour mettre en œuvre la déclaration de Matignon signée le 29 octobre 2018 entre le gouvernement, la Région Grand Est et les deux conseils départementaux du Rhin.

C'est justement la transcription dans la loi Alsace de cet accord obtenu à l'arraché qui a provoqué le plus de crispations, les députés LR et centristes ayant une vision plus généreuse que la vision rigoriste du gouvernement et de la majorité présidentielle.

Les tentatives d'enrichisse-

ment du projet de loi ont systématiquement été rejetées par l'exécutif.

Du coup, le groupe Les Républicains a approuvé la loi « sans conviction, par pragmatisme ». « Ce texte n'est pas à la hauteur de ce qu'attendait l'Alsace », regrette Raphaël Schellenberger (LR).

« Une nouvelle façon de penser la décentralisation »

Il reconnaît cependant « la charge symbolique du retour d'une Alsace institutionnelle et incarnée ». « Il reste encore beaucoup de questions », prévient le député haut-rhinois en rappé-

lant comme un mantra qu'il s'agit d'une « première étape » avant une Région Alsace et la sortie du Grand Est.

À l'opposé, Sylvain Waserman salue une « avancée majeure pour répondre au désir d'Alsace ». « La loi apporte des solutions concrètes et une nouvelle façon de penser la décentralisation », insiste le député bas-rhinois au nom du MoDem, en estimant que « la CEA ne se construira pas contre le Grand Est mais qu'elle s'épanouira en bonne intelligence avec la Région ».

Olivier Becht (Agir) surmonte quelques déceptions en évoquant un « moment historique ». « Nous créons l'unité de l'Alsace et partici-

pons à la renaissance demandée après l'intégration dans le Grand Est », souligne le député haut-rhinois du groupe UDI et Indépendants.

« C'est le début d'une aventure et d'un long travail », dit-il encore en saluant l'engagement particulier de Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry, les présidents des deux départements alsaciens.

« Le phénix renaît de ses cendres »

Le Breton Paul Molac, qu'Unser Land et beaucoup d'autonomistes voyaient comme le porte-parole de la cause alsacienne, s'est mon-

tré très « partagé » à la tribune. Mais à la question de savoir « si on peut voter contre » le texte, l'orateur du groupe Libertés et Territoires concède que « non ». « Car l'Alsace redevient une collectivité, le nom reste et le phénix renaît de ses cendres », dit-il. Le régionaliste s'abstiendra finalement devant « ce petit pas qui va dans la bonne direction ».

Mercredi matin, les cloches de l'Assemblée nationale ont résonné dans toutes les directions. Au-delà de l'Alsace, elles saluaient la cinquième loi dédiée à un territoire en France métropolitaine après Paris, Lyon, Marseille et la Corse.

Franck Buchy

Désir d'Alsace : les dates clés

7 avril 2013. Échec du référendum sur le Conseil unique d'Alsace. Si le corps électoral dit oui à 58 %, les deux conditions imposées par la loi ne sont pas réunies pour approuver le projet.

11 octobre 2014. 7 000 à 15 000 personnes participent à Strasbourg à la manifestation Pour l'Alsace unie, contre la réforme des régions et pour un Conseil d'Alsace.

16 janvier 201. La loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral crée 13 nouvelles régions métropolitaines dont l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL). Elle définit aussi Strasbourg comme chef-lieu définitif de cette nouvelle région.

1^{er} février 2015. La Fédération démocratique alsacienne (FDA) lance une grande pétition physique (signatures sur papier) « Alsace, retrouve ta voix ». Elle recueillera au total 117 000 signatures. Un record.

1^{er} janvier 2016. Naissance de la Région Grand Est.

22 juillet 2017. Le député de Molsheim (LR), Laurent Furst, lance une pétition « Rendez-nous l'Alsace » en faveur d'un Conseil d'Alsace comprenant les compétences régionales et départementales.

2 septembre 2017. Le club Initiative citoyenne alsacienne (ICA) organise à Sélestat une grande réunion avec élus et représentants de la société civile, rencontre qu'il va démultiplier à travers toute la région pendant plusieurs mois.

26 septembre 2017. Une centaine d'intellectuels, universitaires, artistes alsaciens signent une tribune appelant à la création « d'une nouvelle région Alsace ».

30 septembre 2017. Philippe Richert démissionne de la présidence du conseil régional du Grand Est.

20 octobre 2017. Jean Rottner devient président de la Région

Grand Est.

30 octobre 2017. Étape décisive : lors d'un déjeuner républicain à la préfecture de Strasbourg, le président de la République exclut le démantèlement du Grand Est. L'évolution de l'Alsace devra donc se faire au sein de la Région.

22 janvier 2018. Face au malaise alsacien et aux divergences locales, le Premier ministre demande au préfet du Grand Est, Jean-Luc Marx, de rédiger un rapport sur l'avenir institutionnel de l'Alsace.

20 février 2018. Commandé par le Club Perspectives Alsaciennes, Initiative Citoyenne Alsacienne, Culture & Bilinguisme et Alsace Région d'Europe, un sondage IFOP indique que 83 % des Alsaciens souhaitent un retour à l'Alsace et 67 % veulent une collectivité alsacienne hors du Grand Est.

29 mai 2018. Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry dévoilent leur projet d'Eurocollectivité d'Alsa-

ce, collectivité à statut particulier, qui serait créée par une loi ordinaire et qui serait dotée de compétences spécifiques, dont le tourisme, le bilinguisme et le transfrontalier.

7 août 2018. Le rapport Marx est mis en ligne sur le site de la préfecture du Bas-Rhin. Ce document de 140 pages, baptisé Mission Alsace Grand Est, étudie « les pistes institutionnelles envisageables pour donner corps au «désir d'Alsace» ». Il est bien accueilli dans son ensemble.

29 octobre 2018. La création d'une « Collectivité européenne d'Alsace » est annoncée à Matignon pour le mois de janvier 2021.

4 avril 2019. Les sénateurs adoptent le projet de loi Alsace après trois nuits de débat. 163 amendements ont été déposés, 36 adoptés.

13 juin 2019. La commission des Lois de l'Assemblée nationale se rend en Alsace et effectue des auditions à Strasbourg.

Les réactions

Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry, présidents (LR) du conseil départemental du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. « Cette loi marque la renaissance institutionnelle de l'Alsace. Nous saluons les avancées concrètes et les renforcements du texte introduits à l'Assemblée nationale : possibilité pour les fédérations sportives de se structurer librement à l'échelle alsacienne, retour au périmètre alsacien de la loi, renforcement de la compétence sur le bilinguisme, possibilité de délégation de compétence pour l'insertion par l'activité économique, volet sanitaire du schéma de coopération transfrontalière. À travers cette loi, l'Alsace devient un laboratoire territorial et européen de la France avec un projet concret, construit sur le terrain avec les élus locaux et partenaires depuis deux ans. »

André Reichardt, sénateur LR du Bas-Rhin et président du Mouvement pour l'Alsace. « Il s'est malheureusement passé ce que je craignais : le gouvernement a souhaité revenir au plus près du projet de loi d'origine et a supprimé la quasi-totalité de ce qui avait été intégré par le Sénat. Le droit à la différenciation d'Emmanuel Macron et du gouvernement se résume à ce qu'ils veulent bien nous laisser. Ça se réduit à très peu de chose. La question de la taxe routière est renvoyée à une ordonnance ; c'est pour cette raison que j'avais voulu graver son principe dans le marbre. Je me félicite toutefois que l'amendement sénatorial permettant aux intercommunalités de transférer à la CEA certaines de leurs compétences ait été approuvé. »

Justin Vogel, président du groupe « Alsace & Territoires ». « Grâce à la pugnacité de plusieurs Alsaciens, [...], notre Collectivité européenne d'Alsace a pu voir le jour. La mise sur orbite de cette nouvelle collectivité doit réjouir les Alsaciens qui tiennent à la préservation de leur identité, mais ne doit constituer qu'une première étape dans la quête d'une collectivité à statut particulier. »